

Avis de décès

LAROQUE-D'OLMES

Madame Paulette DAUCH, née FONQUERNE, son épouse ; Bernadette et Iabelle, ses filles, leurs époux Jacques et Alain ; Delphine, Aurore, Arnaud, Clément, ses petits-enfants ; James, son arrière-petit-fils et son papa Andrew ; Madame Ginette DAUCH, sa belle-sœur ; la famille FONQUERNE, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Adrien DAUCH

Ancien Combattant de la 2ème Division Blindée Blessé de guerre lors de la libération de Paris

survenu dans sa 101ème année. L'inhumation aura lieu le vendredi 2 avril 2021, à 12 h 30, au cimetière de Laroque-Olmes.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine, ainsi que l'ensemble du personnel de La LAUSADA, Alexandra, Audrey et Mario ses Kinésithérapeutes, Carole Gauvrit-Bauza, son médecin traitant pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF OLLIVIER LAVELANET, MIREPOIX 05.61.05.27.53

"Je ne pourrai malheureusement pas être présent..."

Permettez à ceux qui ne pourront se déplacer de partager avec vous ce temps de recueillement



Cérémonie Etre présent, même à distance

Retransmission privée et en direct des cérémonies d'obsèques Plus d'informations sur la-ceremonie.fr

Les Obsèques célébrées ce jour en Ariège

- La Bastide-sur-l'Hers : 09 h 30 : Monsieur Maurice AGRES, en l'église. PF Olivier tél. 05.61.05.27.53
La Tour-du-Criou : 14 h 30 : Monsieur Christian SEGUOLA, au cimetière. PF Jérôme tél. 05.61.09.10.14
Laroque-d'Olmes : 12 h 30 : Monsieur Adrien DAUCH, au cimetière PF Olivier, Lavelanet tél. 05.61.05.27.53
Sainte-Croix-Volvestre : 11 h 00 : Madame Denise PONSIN, en l'église. PF Saint-Jeannais tél. 05.61.35.04.05
Sentein : 15 h 00 : Madame Jeannette ANÉ, en l'église. PF Bonzom Roger tél. 05.34.14.32.25

LA DÉPÊCHE Journal de la démocratie GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI Société Anonyme au capital de 3 577 000 Euros Siège : Avenue Jean-Baptiste, 31093 Toulouse

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

PREFECTURE DE L'ARIEGE - COMMUNE D'ORLU

L'avis au public paru le 26 mars 2021 dans la Gazette Ariégeoise et les pages Ariège de La Dépêche du Midi est complété ainsi qu'il suit : - Le dossier d'enquête comprend : - Le dossier de demande d'autorisation environnementale incluant l'étude d'impact, - La demande de dérogation « espèces protégées », - La demande de défrichement, pour lesquelles il sera statué par arrêté préfectoral. Il comprend également l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la mairie d'Orlu.

Dans votre commune

ou sur les 10 départements alentours,

consultez tous les marchés publics

liés à votre activité

sur la

www.ladepêche-marchespublics.fr



Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE

Le Petit Bleu

REPUBLIQUE

MIDI COMPIÈNE

La Villefrancois

La Gazette

Par téléphone : 04.3000.7000 (appel non surtaxé prix d'un appel local) Règlement par CB Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'OYDES

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le public est informé que par arrêté en date du 01 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Oydes. Cette enquête se déroulera du mercredi 31 mars 2021 à 9h00 au mercredi 14 avril 2021 à 12h00, à la mairie de Saint-Martin-d'Oydes. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles.

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MCE1703475A. Prix : 1,82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'ARIEGE - COMMUNE D'USTOU

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 22 mars 2021, a été prescrite la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Sérac, située sur le territoire de la commune d'Ustou, au titre des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement, portée par la SARL société électrique de Sérac - Route de Toulouse 09160 Caumont. Cette enquête se déroulera sur la commune d'Ustou du lundi 19 avril 2021 à 9 heures au mardi 4 mai 2021 à 12 heures. Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie d'Ustou, le numéro de ce dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public, à l'Agence postale d'Ustou, les mardi matin et jeudi matin, aux horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Ariège : https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmes.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

Enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire en vue de l'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur de mouvement de terrains sur le territoire de la commune de Le Puch. Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de LE PUCH, siège de l'enquête, à des enquêtes conjointes du lundi 21 avril 2021 au mardi 26 avril 2021 inclus : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire en vue de l'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur de mouvement de terrain. M. Robert CLARACO a été désigné comme commissaire enquêteur et recevra les personnes intéressées par le projet, dans le respect des gestes barrières liés à la crise sanitaire, à la mairie les LUNDIS 12 et 26 avril 2021 de 10h30 à 16h30. Un dossier restera déposé à la mairie de LE PUCH pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux le LUNDI et le JEUDI de 15h30 à 16h30. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'Etat : http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Infrastructures-Declaration-d-Utilite-Publique-DUP. Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur les registres des enquêtes ouverts à cet effet à la mairie de Le Puch ou par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie, Village, 09460-LE PUCH. Préalablement à l'ouverture de l'enquête, la notification du dépôt du dossier à la mairie sera faite par la préfète aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural. Le plan parcellaire et l'état parcellaire seront déposés à la mairie de LE PUCH pendant toute la durée de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire, qui les joindra au registre. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur. Une copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de LE PUCH à la préfecture de l'Ariège (DCAT - bureau de l'appui territorial/cellule environnement) et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège à l'adresse indiquée ci-dessus. La préfète de l'Ariège est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté déclarant d'utilité publique l'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur de mouvements de terrain, le cas échéant, l'arrêté portant cessibilité les parcelles nécessaires à l'opération.

EUROBALLONS Résultats du tirage du mardi 30 mars 2021. 24 27 29 42 + 4 8. MY MILLION 1 gagnant en France* à 1 000 000 €. RQ 559 8594

KENO Résultats des tirages du mercredi 31 mars 2021. 4 6 7 10 13 24 25 27 37 38. 39 40 43 50 53 56 58 60 66 67. Multiplieur x 2. Joker 8 000 459

LOTO Résultats du tirage du mercredi 31 mars 2021. 2 22 24 27 35. 39 40 43 50 53 56 58 60 66 67. Multiplieur x 2. Joker 8 000 459

KENO Résultats des tirages du jeudi 1er avril 2021. 5 7 19 20 24 27 28 31 33 35. 40 46 47 55 56 62 64 66 67 70. Multiplieur x 2. Joker 8 393 502